

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 35 (1896)

Register: Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Table alphabétique
des matières**
du tome XXXV du Bulletin des lois.
(Année 1896).



A.

	Pages
<i>Assistance et rapatriement des indigents. V.</i>	
<i>Indigents.</i>	
<i>Autriche-Hongrie. V. Traité d'extradition.</i>	

B.

<i>Bateaux à vapeur. Ordonnance concernant la construction et l'exploitation des — ou actionnés par d'autres moteurs sur les eaux suisses</i>	12
<i>Belgique. V. Indigents.</i>	
<i>Bétail bovin. V. Elevage, etc.</i>	

C.

<i>Caisse des indemnités pour les pertes de bétail.</i>	
Décret concernant l'organisation et l'administration de la — et de la caisse des certificats de santé des chevaux	50
Arrêté portant interprétation de l'article 3, 2 ^{me} alinéa, de la loi concernant la —, du 5 mai 1895	75

	Pages
<i>Candidats au ministère de l'Eglise évangélique réformée. V. Examens, etc.</i>	
<i>Chasse du gibier de montagne. Règlement concernant les districts fermés à la — . . .</i>	67
<i>Chevaux. V. Elevage, etc.</i>	
<i>Cochers de l'Oberland. Arrêté ayant pour objet de modifier une disposition du règlement pour les —</i>	44
<i>Combustibles. V. Poids et mesures.</i>	
<i>Commandants d'arrondissement. Arrêté concernant les indemnités des — et des chefs de section</i>	45
<i>Comptabilité des chemins de fer. Loi fédérale sur la —</i>	76

D.

<i>Dommages en cas d'incendie. V. Estimations de bâtiments.</i>	
<i>Douanes. Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'article 169 du règlement d'exécution du 12 février 1895 pour la loi sur les — . . .</i>	63
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant la modification de l'article 140 du règlement d'exécution du 12 février 1895 pour la loi sur les — . . .</i>	124
<i>Droit d'initiative. Décret concernant l'exercice du —</i>	7

E.

<i>Ecole cantonale française de Porrentruy. Règlement de l' —</i>	19
---	----

	Pages
<i>Economie domestique.</i> Arrêté fédéral concernant l'enseignement de l' — et l'instruction professionnelle à donner à la femme	38
<i>Elevage des chevaux, du bétail bovin et du petit bétail.</i> Loi concernant l'encouragement et l'amélioration de l' —	90
<i>Estimations de bâtiments.</i> Décret fixant le mode de procéder pour les —, ainsi que pour l'appréciation des dommages en cas d'incendie	126
<i>Etablissement cantonal d'assurance immobilière.</i> Décret portant modification de l'article 33 du décret du 21 février 1889 concernant l'administration de l' —	152
<i>Examens des candidats au ministère de l'Eglise évangélique réformée du canton de Berne.</i> Disposition additionnelle au règlement pour les —	66

F.

<i>Foires et marchés.</i> Ordonnance concernant l'exécution de la loi du 24 mars 1878 sur les — et sur les professions ambulantes	114
---	-----

G.

<i>Gibier de montagne.</i> V. <i>Chasse</i> , etc.	
<i>Grubenbächlein.</i> Ordonnance ayant pour objet de placer le — ou Rumplerengraben sous la surveillance de l'Etat	62

H.

<i>Hindelbank.</i> V. <i>Maison de travail</i> , etc.	
---	--

I.

	Pages
<i>Indigents.</i> Déclaration entre la Suisse et la Belgique sur l'assistance et le rapatriement des — des deux pays	111
<i>Initiative.</i> V. <i>Droit d'initiative.</i>	
<i>Instruction professionnelle à donner à la femme.</i> V. <i>Economie domestique.</i>	

L.

<i>Lötschenbach.</i> Ordonnance ayant pour objet de placer le —, à Ostermundigen, commune de Bolligen, sous la surveillance de l'Etat .	89
---	----

M.

<i>Maison disciplinaire de Trachselwald.</i> V. <i>Thorberg.</i>	
<i>Maison de travail des femmes d'Hindelbank.</i> Décret portant création d'une place de directeur de la —	74
<i>Maternité cantonale.</i> Règlement d'organisation de la —	183
<i>Moosbachgraben.</i> Ordonnance ayant pour objet de placer le — et le Schafmaadgraben sous la surveillance de l'Etat	1
<i>Moteurs à pétrole.</i> Arrêté concernant les installations de —	5
<i>Moyens de préservation et de défense contre le feu.</i> V. <i>Subventions, etc.</i>	

N.

<i>Neuchâtel.</i> V. <i>Rectification des frontières.</i>	
---	--

P.

	Pages
<i>Pêche.</i> Arrêté portant interprétation authentique de l'article premier de la loi sur l'exercice de la —, du 26 février 1833	47
<i>Petit bétail.</i> V. <i>Elevage</i> , etc.	
<i>Péry.</i> V. <i>Ruisseaux</i> , etc.	
<i>Poids et mesures.</i> Règlement concernant les — dans le commerce des combustibles	39
Arrêté du Conseil fédéral concernant des dispositions additionnelles au règlement d'exécution sur les --- et aux instructions pour les vérificateurs	72
<i>Poinçonnement des boîtes de montres destinées à la Russie.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant le —	64
<i>Porrentruy.</i> V. <i>Ecole cantonale</i> .	
<i>Postes suisses.</i> V. <i>Règlement de transport</i> .	
<i>Professions ambulantes.</i> V. <i>Foires et marchés</i> .	

R.

<i>Rapatriment des indigents.</i> V. <i>Indigents</i> .	
<i>Rectification des frontières entre les cantons de Berne et de Neuchâtel, le long de la Thielle supérieure.</i> Décret concernant l'exécution de la convention relative à la —	10
<i>Règlement de transport pour les postes suisses.</i> Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'article 31 du —	2
Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'article 35, chiffre 3, du —	37

	Pages
<i>Ruisseaux du Péry, de la Verrière, du Rommel et du Pissot.</i> Ordonnance ayant pour objet de placer les — sous la surveillance de l'Etat	181
<i>Russie. V. Poinçonnement des boîtes de montres.</i>	

S.

<i>Sages-femmes.</i> Tarif des honoraires des —	3
<i>Schafmaadgraben. V. Moosbachgraben.</i>	
<i>Schwarzbach.</i> Ordonnance ayant pour objet de placer le — et le Zellbach sous la surveillance de l'Etat	182
<i>Subventions en vue d'améliorer les moyens de préservation et de défense contre le feu.</i> Décret concernant les allocations de —	156

T.

<i>Thorberg.</i> Décret portant création d'une place de comptable pour le pénitencier de —	153
Décret ayant pour objet de séparer du pénitencier de — la maison disciplinaire de Trachselwald	154
<i>Timbre.</i> Arrêté portant interprétation authentique de l'art. 3 I a de la loi sur le —, du 2 mai 1880	49
<i>Traité d'extradition entre la Confédération suisse et l'Autriche-Hongrie</i>	165

V.

Vérificateurs. V. Poids et mesures.

Z.

Zellbach. V. Schwarzbach.

